



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/54/699  
S/2000/5  
5 janvier 2000  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante-quatrième session  
Point 19 de l'ordre du jour  
ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES À  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-cinquième année

Demande d'admission de Tuvalu à l'Organisation  
des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Conformément à l'article 135 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et à l'article 59 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint la demande d'admission de Tuvalu à l'Organisation des Nations Unies, figurant dans une lettre datée du 16 novembre 1999, adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre de Tuvalu.

ANNEXE

Lettre datée du 16 novembre 1999, adressée au Secrétaire général  
par le Premier Ministre de Tuvalu

Conformément aux dispositions de l'Article 4 de la Charte des Nations Unies et à celles de l'article 58 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et de l'article 134 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur, au nom du Gouvernement tuvaluan et en ma qualité de Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, de demander l'admission de Tuvalu à l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir transmettre la présente demande au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale pour examen.

À cette fin, la déclaration ci-jointe est faite en application de l'article 58 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et de l'article 134 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale :

Déclaration

En ce qui concerne la demande d'admission de Tuvalu à l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur, au nom de Tuvalu et en ma qualité de Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, de déclarer que Tuvalu accepte les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à s'en acquitter.

Le Premier Ministre

(Signé) Ionatana IONATANA

-----